



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
10 mars 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion
de l'intégration et de la coopération économiques

Deuxième session

Genève, 19 et 20 mai 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Bilan de la contribution de formes efficaces de coopération aux objectifs du Millénaire pour le développement et de leur évolution dans le domaine du commerce et du développement

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La présente note thématique passe en revue les différentes formes de coopération internationale mises en œuvre depuis le début de la décennie pour appuyer les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et détermine les domaines dans lesquels cette coopération internationale a été la plus fructueuse et les principaux facteurs à l'origine de ces bons résultats.

Une présentation générale est d'abord faite des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et, en particulier, de l'objectif 8. Viennent ensuite une description de différentes formes de coopération internationale et une analyse de la contribution financière aux OMD des banques de développement, des sources de financement novatrices et des initiatives d'allègement de la dette. La question de savoir dans quelle mesure les règles actuelles du système commercial multilatéral sont favorables aux pays en développement est également posée. Le secrétariat se demande aussi comment renforcer les capacités productives et accroître la participation aux processus de production pour parvenir à une croissance durable, et examine notamment le rôle de la coopération Sud-Sud dans les nouvelles formes d'aide au développement.



Introduction

1. Des modes de coopération efficaces ont déjà été institués pour appuyer les OMD. Ceux-ci, en particulier l'objectif 8, prévoient des cibles et des indicateurs dans les domaines du commerce et du développement. Font notamment partie des cibles à atteindre: la mise en place d'un système commercial et financier international non discriminatoire, l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés (PMA), l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), le renforcement de l'aide publique au développement (APD) pour réduire la pauvreté et contribuer au développement, l'accès aux nouvelles technologies et au développement et les stratégies visant à assurer aux femmes et aux jeunes des emplois décentes et productifs. Pour que ces cibles soient atteintes et que l'on puisse passer des OMD au programme de développement pour l'après-2015, la coopération devrait être rendue plus efficace dans plusieurs domaines, par exemple en consacrant une part de l'APD aux besoins spéciaux des PMA, en œuvrant davantage à la mise en place d'un système commercial multilatéral plus juste, en contribuant à un environnement économique international favorable et en élargissant l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies.

2. La présente note thématique dresse le bilan de la contribution des différentes formes de coopération à la réalisation des OMD, en particulier de l'objectif 8. Il sera ainsi notamment question de l'apport de la CNUCED dans les domaines du commerce et du développement. L'analyse de la coopération internationale et des partenariats pour le développement montrera que la coopération Sud-Sud a progressivement comblé des manques importants au cours des dix à quinze dernières années, par exemple, en offrant de nouvelles formes d'aide financière au développement.

3. La section I fera le point sur les OMD, en particulier sur leur degré de réalisation, et analysera les contributions de la coopération internationale, notamment de la coopération Sud-Sud, dans ce domaine. La section II examinera comment les banques multilatérales et régionales de développement orientent l'aide multilatérale vers les OMD et comment l'allègement de la dette libère des ressources au profit de la réduction de la pauvreté; elle déterminera aussi dans quelle mesure des sources novatrices ont aidé à combler le déficit de financement. La section III donnera des précisions sur les synergies entre le commerce et les OMD et s'arrêtera sur quelques-uns des éléments clés pour mettre le commerce au service du développement économique et social, à savoir: les liens entre commerce et pauvreté, les avantages d'un système commercial plus juste et, enfin, l'aide au commerce. La section IV montrera comment le renforcement des capacités productives, sur le plan du capital humain, garantit des progrès sociaux et économiques dans les pays en développement. La création d'emplois décentes ainsi que le transfert de technologies aux pays à faible revenu et leur diffusion seront évoqués; puis, la question de l'APD sera réexaminée, en cherchant à savoir comment cette aide pourrait mieux contribuer au renforcement des capacités productives. À cet égard, le rôle de plus en plus important de nouvelles formes d'aide financière en provenance des pays émergents sera également étudié.

I. Les objectifs du Millénaire pour le développement et les partenariats internationaux pour le développement

A. Degré de réalisation des objectifs

4. Dans la Déclaration du Millénaire qu'elle a adoptée à l'unanimité en septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est engagée à atteindre huit objectifs d'ici à 2015. Ce sont les OMD, qui sont devenus les critères de référence pour juger des actions menées en faveur du développement au niveau international. Ils constituent l'ensemble des conditions à remplir au niveau mondial pour réduire sensiblement l'extrême pauvreté d'ici à 2015, tout en favorisant l'égalité entre hommes et femmes, l'éducation, la santé et la durabilité environnementale.

5. Il est largement admis que les OMD ont placé la réduction générale de la pauvreté au centre du programme de développement. Quant à savoir si les différentes cibles ont bien été atteintes, tout dépend des objectifs et des pays considérés.

6. Les données disponibles invitent à un certain optimisme quant à la réalisation de l'objectif 1, qui concerne la réduction de la pauvreté. Selon le *Global Monitoring Report 2011* de la Banque mondiale, la proportion de la population mondiale vivant avec moins de 1,25 dollar par jour est passée de 42 % (1,8 milliard de personnes) en 1990 à 25 % (1,4 milliard de personnes) en 2005, et devrait tomber à 14 % (900 millions de personnes) en 2015. Si l'objectif 1 est en voie de réalisation, cela est dû en grande partie aux bons résultats de la Chine (CNUCED, 2013). En maintenant le rythme actuel, les objectifs mondiaux concernant l'accès à une source d'eau améliorée et l'égalité entre hommes et femmes dans l'éducation de base devraient pouvoir être atteints. S'agissant des autres OMD, les perspectives sont moins encourageantes. L'objectif de l'éducation primaire pour tous ne sera pas atteint d'ici à 2015, pas plus que celui relatif à la mortalité ou à la malnutrition. À l'échelon national, Leo et Barthelemy (2010) estiment que seulement la moitié environ des pays du monde est en passe de réaliser les OMD relatifs à la réduction de la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes dans l'enseignement, l'éducation primaire pour tous et l'accès à l'eau potable.

7. En outre, le libellé des objectifs et la stratégie adoptée pour leur mise en œuvre ont été sérieusement remis en cause. Premièrement, la formulation des objectifs en termes absolus au niveau national fait abstraction de la grande disparité des résultats à l'intérieur de chaque pays, amplifiée par la triple crise de la fin de la dernière décennie. Deuxièmement, depuis les années 1980, la plupart des organismes donateurs préfèrent les politiques sociales ciblées aux politiques sociales universelles – tant pour des raisons d'efficacité qu'à cause des strictes contraintes en matière de ressources – partant de l'hypothèse qu'il est possible d'atténuer la pauvreté avec des ressources moindres et un rôle plus limité de l'État. Les documents de stratégie de réduction de la pauvreté ont beaucoup contribué à promouvoir des mesures plus ciblées afin d'atteindre les objectifs sociaux, et les partenariats public-privé ont souvent été le mécanisme institutionnel privilégié pour faire avancer les priorités sociales (CNUCED, 2002). Toutefois, il est loin d'être démontré que ces partenariats – qui reviennent souvent à verser des subventions coûteuses à des fournisseurs de services du secteur privé – sont véritablement profitables sur le plan des coûts et de la qualité des services sociaux.

B. Évaluation des contributions de la coopération internationale aux objectifs du Millénaire pour le développement

8. Bien qu'aucun objectif précis n'ait été défini pour les flux d'aide dans les OMD, la coopération internationale pour le développement a pris de plus en plus d'importance depuis la Déclaration du Millénaire. Elle s'est également diversifiée grâce à la participation croissante de pays non membres du Comité d'aide au développement, de fonds mondiaux et d'organismes de bienfaisance privés. Pour autant, les ressources mises à disposition ont été bien loin de couvrir les besoins de financement prévus pour les OMD.

9. De plus, la coopération pour le développement reste inégalement répartie entre les groupes de pays en développement, les régions du monde, les pays et les régions d'un même pays (Département des affaires économiques et sociales, 2010). Les pays les plus vulnérables reçoivent des contributions moindres et font l'objet d'une attention qui varie nettement selon les donateurs. L'aide à l'Afrique demeure insuffisante. Sa répartition obéit peu aux besoins et reste le reflet des intérêts des donateurs, faisant de certains pays des laissés-pour-compte. Un accord mondial sur la répartition de l'aide, fixant des objectifs fondés sur les besoins et le degré de vulnérabilité, s'impose. Il devrait relever la part de l'APD allouée aux États fragiles et en situation de conflit à 50 % à partir de 2015, et réaffirmer les engagements déjà pris sur les parts de l'APD à allouer aux PMA, aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral.

10. Les mécanismes, les formes et les secteurs de la coopération ne sont pas non plus judicieusement choisis. D'une efficacité avérée, l'aide multilatérale reste trop faible (29 %), malgré la hausse des fonds alloués par l'ONU. L'augmentation des ressources spécialement affectées à des initiatives particulières est préjudiciable. Les donateurs bilatéraux affectent près de la moitié de l'APD bilatérale du Comité d'aide au développement au financement de bourses d'études, aux frais d'hébergement de réfugiés dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'aide humanitaire d'urgence, à l'allègement et la gestion de la dette. Le soutien budgétaire est une des formes d'aide les plus efficaces, les plus économiques et les plus viables, surtout dans les États fragiles – mais il se développe bien trop lentement. Au niveau sectoriel, les montants affectés aux infrastructures et, dans une moindre mesure, à l'agriculture, deux secteurs qui ont un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de la croissance, ont fortement augmenté. Néanmoins, les fonds alloués à ces deux objectifs et aux OMD relatifs à l'éducation et à la santé restent très insuffisants, et les parts de l'aide consacrées à l'accès à l'eau et à l'assainissement sont en baisse.

11. La coopération internationale ne se limite pas à l'APD traditionnelle et englobe d'autres sources de financement, dispositifs et initiatives, comme les contributions financières des banques régionales de développement ou les mécanismes d'allègement de la dette et d'intégration commerciale.

12. Les banques régionales de développement peuvent jouer un rôle capital en favorisant le développement des infrastructures sociales et économiques, sans lequel aucun progrès notable ne pourra être fait dans la réalisation des OMD. Outre les banques régionales de développement Nord-Sud traditionnelles, comme la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement, plusieurs institutions financières, composées presque exclusivement de pays en développement, ont vu le jour au niveau sous-régional. On en trouve en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie occidentale et dans le monde arabe, où, depuis les années 1970, elles orientent les excédents des recettes d'exportation tirées du pétrole vers le financement du développement.

13. L'allégement de la dette est également essentiel pour atteindre les OMD. Le remboursement improductif de la dette a un effet pernicieux, car il détourne des ressources des domaines d'action prioritaires. Le lien entre l'endettement et le faible développement humain est manifeste; les pays les plus pauvres de la planète, qui affichent souvent des indicateurs de développement humain déplorables, sont aussi les plus endettés. Autrement dit, les pays qui épargnent le moins sont ceux dont le service de la dette est le plus lourd.

14. Enfin, si tant de pays à faible revenu sont toujours à la traîne dans la réalisation des OMD, c'est aussi parce qu'il leur est difficile d'intégrer l'économie mondiale et d'accéder aux marchés des pays plus avancés. De ce point de vue, les pays les plus pauvres auraient beaucoup à gagner d'un environnement commercial mondial plus sûr et plus juste, et de préférences commerciales plus avantageuses consenties à la fois par les pays avancés et par les pays émergents.

C. Contribution de la coopération Sud-Sud

15. La coopération Sud-Sud est une forme de coopération internationale particulièrement importante. Comme déjà mentionné, les pays émergents contribuent de plus en plus à la réalisation des OMD par l'aide et les ressources financières qu'ils fournissent. Cette forme de coopération se distingue par son principe de solidarité pour le développement, qui repose sur les relations économiques étroites entre les pays du Sud et l'expérience directe qu'ont les donateurs des difficultés rencontrées par les autres pays en développement. D'où l'idée que la coopération Sud-Sud peut être le cadre de relations plus équilibrées entre pays donateurs et pays bénéficiaires et renforcer les complémentarités et les avantages mutuels (CNUCED, 2010; Fortunato, 2013).

16. Cette autre conception de la coopération transparait à la fois dans les modalités de financement adoptées et dans les caractéristiques des projets financés par les BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Plus de 90 % de la coopération Sud-Sud s'inscrit dans des programmes nationaux et 75 % sert au financement de projets. Fait encore plus important, cette forme de coopération se caractérise par l'absence ou la quasi-absence de conditionnalité par politique imposée et un faible nombre de conditions formelles. D'un point de vue géographique, la coopération Sud-Sud se concentre sur les pays voisins et consiste principalement à financer des programmes et des institutions au niveau régional. Quelques pays ont toutefois redoublé d'efforts pour que leur coopération dépasse les frontières régionales et devienne mondiale. D'un point de vue sectoriel, la coopération Sud-Sud bénéficie surtout aux infrastructures, mais de nouvelles initiatives ont été récemment engagées dans les secteurs de la santé et de l'agriculture.

17. Des efforts sont aussi faits pour parvenir à une intégration monétaire et mettre en place des institutions et des instruments financiers et monétaires qui aideraient les pays à résister aux chocs et à financer des projets de développement à long terme. Un accord a été récemment conclu entre les BRICS en vue de créer une banque interrégionale de développement, qui serait chargée de mobiliser des ressources pour des projets d'infrastructure et de développement durable dans les pays en développement.

18. La coopération Sud-Sud accorde une large place au commerce, comme le montre le Système généralisé de préférences commerciales (CNUCED, 2004). Outre l'échange de préférences commerciales et d'autres mesures connexes, cette coopération se traduit par la création de dispositifs d'appui au commerce, notamment de systèmes de paiement bilatéraux, sous-régionaux et régionaux. Pour ce qui est des tendances et de la structure du commerce, les deux dernières décennies ont été marquées par un développement considérable des échanges et des liens commerciaux entre les pays en développement, ce qui est de bon augure sur le plan du développement. Un rapport de la CNUCED (CNUCED, 2007) indique que le commerce Sud-Sud privilégie les biens manufacturés,

y compris les produits relativement plus complexes, ce qui ouvre la voie à de meilleurs effets d'apprentissage et retombées technologiques. Les marchés régionaux sont les principaux débouchés des exportations de biens manufacturés des pays d'Amérique latine, surtout s'agissant de produits à forte intensité de compétence et de technologie. En Afrique, les exportations de produits manufacturés ne représentent par exemple qu'une petite fraction du total des exportations du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), mais il est intéressant de constater qu'elles représentent plus de 40 % des exportations intra-COMESA et près de 50 % des exportations vers d'autres pays d'Afrique; la moitié de ces biens manufacturés sont des produits à forte et à moyenne intensité de compétence et de technologie. Enfin, la structure du commerce de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est comporte une part très élevée d'échanges intrarégionaux de produits manufacturés et est très liée à la structure de sa production.

II. La mobilisation de ressources financières en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

19. Lorsqu'en 2000 les participants au Sommet du Millénaire des Nations Unies ont défini les OMD et ont décidé d'atteindre un certain nombre de cibles d'ici à 2015, il est tout de suite apparu évident que cela exigerait d'augmenter considérablement les montants de l'aide. Selon plusieurs analyses, il fallait que l'aide soit doublée et passe de 50 milliards de dollars au début des années 2000 à 100 milliards de dollars au cours des années suivantes pour combler le déficit de financement (voir, par exemple, le document A/55/1000, dit «rapport Zedillo»). Au milieu des années 2000, le rapport du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies préconisait de relever la part de l'APD, qui représentait 0,25 % du produit national brut (PNB) combiné des pays développés en 2003, à 0,54 % en 2015 (Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, 2005). Dans les faits, l'APD totale n'a jamais atteint ne serait-ce que 0,30 % du PNB – en 2012, l'APD nette des donateurs du Comité d'aide au développement a atteint 0,29 % (A/68/203)¹. Faute d'une augmentation sensible de l'APD, de nouvelles sources de financement et d'autres mécanismes tels que la revalorisation de l'allègement de la dette ont été envisagés. Un autre enjeu était de s'assurer que les fonds supplémentaires mis à la disposition des pays en développement étaient bien affectés à des actions en lien direct avec les OMD qui relevaient principalement des secteurs sociaux.

20. La présente section portera d'abord sur la manière dont les banques multilatérales et régionales de développement ont fait en sorte que l'aide multilatérale qu'elles sont chargées de gérer contribue de manière appropriée et efficace à la réalisation des OMD. Il s'agira ensuite de déterminer dans quelle mesure de nouvelles sources ont contribué à combler le déficit de financement depuis leur apparition au début des années 2000; enfin, il sera question du rôle des initiatives d'allègement de la dette dans la mobilisation de ressources en faveur des OMD.

A. La contribution des banques multilatérales et régionales de développement aux objectifs du Millénaire pour le développement

21. En tant que composantes de l'architecture internationale du développement, les banques multilatérales et régionales sont clairement investies d'un mandat en faveur du développement, qui recouvre l'élimination de la pauvreté et un développement durable et

¹ Document de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé «Soutenabilité de la dette extérieure et développement», 26 juillet 2013.

équitable. Dans le cadre de ce mandat, la contribution aux OMD a été un de leurs principaux domaines d'action depuis une dizaine d'années. L'Initiative d'allégement de la dette multilatérale, qui est appuyée par la Banque africaine de développement et l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, est un bon exemple de ce que ces institutions multilatérales peuvent faire en faveur des OMD. Considérées collectivement, les banques multilatérales de développement jouent un rôle essentiel par l'octroi de prêts à des conditions de faveur aux pays à faible revenu. Les banques régionales de développement, en particulier, en plus de soutenir les infrastructures sociales et économiques par le biais de prêts directs et d'actions concertées avec d'autres acteurs financiers, peuvent apporter aux pays et aux régions une aide adaptée ainsi que des connaissances et des compétences cruciales en vue de la réalisation des OMD.

22. La Banque asiatique de développement, par exemple, s'est explicitement engagée en faveur des OMD dans son rapport annuel de 2002 et n'a cessé depuis lors de respecter cet engagement dans le cadre de ses activités et de partenariats avec d'autres organisations. Cette contribution aux OMD s'inscrit dans son mandat, qui est de promouvoir la croissance économique et le développement dans la région; dans la pratique, elle se traduit par des allocations substantielles, la part des ressources de la Banque consacrée aux OMD ayant dépassé 37 % entre 2002 et 2011 (Banque asiatique de développement, 2013). Plus d'un tiers de ces ressources ont été affectées à l'objectif 1, et plus de la moitié, à l'objectif 7 de durabilité environnementale, ce qui montre l'importance particulière que la banque accorde à cette question dans ses activités en faveur des infrastructures.

23. La Banque africaine de développement a pour mission fondamentale de favoriser un développement économique durable et la réduction de la pauvreté. Elle est donc foncièrement attachée à la réalisation des OMD. Afin d'atteindre ses objectifs, la Banque africaine de développement a déployé un certain nombre de moyens et d'outils; elle a, par exemple, mobilisé des investissements, donné des orientations générales, apporté une assistance technique et accompagné le renforcement des capacités de pays membres. Sa principale tâche a été d'aider le continent africain à traduire sa rapide croissance économique en résultats plus concrets sur le plan des OMD. La région a subi des chocs climatiques, qui ont accentué l'insécurité alimentaire et ont eu des incidences directes sur bon nombre d'OMD, notamment ceux relatifs à la santé. Elle est en bonne voie pour atteindre les objectifs 2, 3, 6 et 8, mais les objectifs 1, 4, 5 et 7 sont hors de portée (Banque africaine de développement *et al.*, 2013). Pour asseoir la croissance économique actuelle de l'Afrique sur des bases solides et la rendre durable, la Banque africaine de développement doit se doter d'une stratégie prospective qui a pour priorités l'amélioration des infrastructures, l'intégration régionale, le développement du secteur privé, la gouvernance et la transparence, ainsi que les compétences et technologies, et qui porte une attention particulière aux États fragiles, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à l'égalité entre hommes et femmes.

24. La Banque africaine de développement n'est pas la seule banque de développement en Afrique. Comme déjà indiqué, la région dispose de plusieurs banques sous-régionales et nationales qui peuvent elles aussi contribuer au développement du continent et, en particulier, à la réalisation des OMD. Leur efficacité est toutefois limitée par le manque de capitaux et de moyens. L'Afrique pourrait prendre modèle sur les banques sous-régionales de développement du monde arabe et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour apporter à ses institutions les améliorations qui leur permettraient de remplir pleinement leur mission en faveur du développement.

B. Sources de financement novatrices: Dans quelle mesure ont-elles contribué à combler le déficit de financement dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement

25. Au cours des dix dernières années, de nouvelles sources de financement du développement ont contribué aux efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les OMD. Même si les «nouvelles sources de financement du développement» recouvrent des réalités très différentes selon les cas, dans une étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ces nouveaux instruments et mécanismes ont pu être recoupés en quatre grandes catégories, à savoir: les taxes; les contributions volontaires de solidarité; la concentration des décaissements en début de période et les instruments de dette; les garanties de l'État, les incitations de type public-privé, les assurances et d'autres mécanismes de marché (PNUD, 2012). On trouve, par exemple, dans ces grandes catégories: les taxes environnementales; Product Red²; la taxe sur les transactions financières, aussi appelée taxe Tobin; et la Facilité internationale de financement pour la vaccination. Parmi les autres sources de financement considérées comme nouvelles, mais qui ne sont pas exactement de nouveaux mécanismes et qui ne rentrent donc pas dans ces catégories, figurent les ressources provenant de la coopération Sud-Sud, les envois de fonds des travailleurs et les droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international, droits qu'il est proposé d'allouer à des activités de développement (Centre for Development Policy and Research, 2011).

26. En outre, un certain nombre d'instruments et de mécanismes de financement considérés comme novateurs qui ont été créés depuis le début des années 2000 s'inscrivent dans le cadre de ce que l'on appelle les fonds mondiaux pour la santé et le climat, considérés comme de nouveaux moyens de financement du développement.

27. La première question est de savoir si ces nouvelles sources de financement ont effectivement créé des ressources supplémentaires pour le développement. Même s'il n'est pas possible d'en évaluer précisément le montant, on peut affirmer que seuls quelques-uns de ces nouveaux instruments, tels que la taxe sur les billets d'avion, les mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone et Product Red, ont effectivement créé de nouvelles ressources. En outre, à quelques exceptions près, les nouveaux mécanismes à l'origine de ces ressources ont été comptabilisés dans l'APD. Par conséquent, il est difficile de savoir dans quelle mesure les nouvelles ressources créées sont venues s'ajouter à l'APD traditionnelle ou l'ont simplement remplacée (PNUD, 2012).

28. La deuxième question qui se pose est de savoir si ces nouvelles ressources sont utilisées pour le développement et pour la réalisation des OMD en particulier. Il ressort de l'analyse du montant et de la répartition géographique des ressources gérées par les fonds pour la santé et les fonds pour le climat que les premiers ciblent très clairement les pays les plus pauvres et sont fortement concentrés en Afrique. Si l'on analyse l'affectation des fonds pour la santé en Amérique latine, on constate que ce sont les pays les plus petits et les plus pauvres de la région qui ont le mieux réussi à en capter les ressources. Les plus grands bénéficiaires des fonds pour le climat sont les grands pays à revenu intermédiaire (Gottschalk, 2012). Il reste que même si les ressources gérées par les fonds pour la santé et le climat sont allées à la réalisation des OMD, le montant total des sommes en jeu a été modeste par rapport aux besoins de financement au niveau mondial. Selon le Département des affaires économiques et sociales (2012), seuls 5,8 milliards et 2,6 milliards de dollars

² Product Red est une marque assortie du logo (PRODUCT)^{RED}, dont la licence est utilisée par les sociétés partenaires pour alimenter le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme grâce aux bénéfices réalisés sur la vente de produits sur lesquels est apposé ce logo (Gottschalk, 2012).

ont été administrés respectivement par les fonds pour la santé et les fonds pour le climat depuis 2002.

29. Il ressort de ce qui précède que la contribution des mécanismes novateurs à la réalisation des OMD a jusqu'à présent été modeste et ciblée sur des secteurs particuliers tels que la santé, négligeant largement les secteurs productifs. La coopération Sud-Sud, mentionnée plus haut et examinée à nouveau plus bas, a corrigé en partie ce déséquilibre en dirigeant une partie considérable des ressources vers les projets infrastructurels et industriels. Bien sûr, les envois de fonds des travailleurs ont été très importants pour de nombreux pays en développement à travers le monde – et dans certains cas essentiels – car ces ressources ont contribué à la stabilité macroéconomique en apportant des devises qui faisaient cruellement défaut pour financer la balance des paiements des pays d'accueil et en aidant à financer la consommation privée dans ces pays. Par contre, leur rôle a été plus modeste dans le financement de l'investissement, voire inexistant dans le financement de projets socioéconomiques pour le développement qui sont indispensables à la réalisation des OMD (CNUCED, 2012a).

30. Au fil des ans, la CNUCED a fermement défendu le recours à de nouvelles sources de financement susceptibles d'apporter des ressources considérables pour le développement. Il s'agit en particulier de l'affectation de droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international au développement et de la taxe sur les transactions financières³. Selon des estimations publiées par le Département des affaires économiques et sociales, plus de 100 milliards de dollars provenant des droits de tirage spéciaux des pays riches pourraient être utilisés pour financer le développement, tandis que la taxe internationale sur les transactions financières pourrait produire plus de 50 milliards de dollars (Département des affaires économiques et sociales, 2012). Toutefois, aucune de ces deux sources potentielles n'a été utilisée jusqu'à présent, même si une taxe sur les transactions financières a été mise en place avec succès dans certains pays tels que le Brésil au cours des quinze dernières années.

C. Initiatives d'allègement de la dette à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement

31. Depuis les années 1970, la CNUCED s'intéresse aux problèmes des pays en développement très endettés et a souligné la nécessité de mettre en place des initiatives et des mécanismes d'allègement de la dette. En 1972, à sa troisième session quadriennale, la Conférence a jugé nécessaire d'alléger la dette des pays en développement afin de réduire les problèmes rencontrés pour en assurer le service. Elle a aussi préconisé de tenir compte des objectifs plus larges de développement de chaque pays lorsque l'on s'attaquait à ces problèmes. Depuis lors, la CNUCED a joué un rôle prépondérant dans ce domaine de deux façons au moins, à savoir: en proposant des modalités selon lesquelles les pays en développement peuvent bénéficier d'un allègement de la dette (comme lors de la quatrième session de la Conférence en 1976) et en participant activement aux réunions du Club de Paris, afin d'aider les pays en développement à renégocier leurs dettes. À la fin des années 1980, les conditions de Toronto ont marqué une étape importante car, pour la première fois, les pays créanciers acceptaient de réduire le stock de la dette publique des pays pauvres. Au départ, l'allègement de la dette octroyé selon les conditions de Toronto consistait à réduire de 33 % la dette des pays admis à en bénéficier, mais, en 1996, un cadre plus général – initiative en faveur des PPTE – a été instauré, prévoyant une réduction allant jusqu'à 80 % du stock de la dette, y compris du stock de la dette multilatérale (en valeur nette actuelle). Toutefois, l'allègement de la dette au titre de cette initiative a été, dans les

³ Voir CNUCED (2011).

faits, laborieux et lent en raison des règles strictes régissant notamment les critères et les conditions d'admissibilité. C'est afin d'y remédier qu'a été lancée l'initiative de Cologne sur la dette (1999), à l'origine de l'initiative renforcée en faveur des PPTE qui a permis d'accroître le nombre de pays admissibles.

32. Il reste que les ressources financières dont disposaient les pays en développement n'ont pas été suffisantes pour les aider à atteindre les OMD. Compte tenu de cette situation, l'initiative d'allègement de la dette multilatérale a été lancée en 2005 afin d'apporter des ressources supplémentaires en faveur de la réalisation de ces objectifs.

Dans quelle mesure les ressources libérées par l'allègement de la dette ont-elles contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement?

33. Entre 2000 et 2012, le ratio dette/produit intérieur brut (PIB) et le ratio service de la dette/exportations de l'Afrique subsaharienne, où la plupart des PMA sont situés, ont diminué, passant respectivement de 62,5 à 24,3 % et de 10,5 à 3,5 %. En 2012, le ratio dette/PIB et le ratio service de la dette/exportations étaient respectivement de 26,7 % et 4,7 % dans les PMA. Ces ratios et leur forte diminution attestent de l'ampleur considérable de l'allègement de la dette consenti dans les années 2000, même si ces tendances s'expliquent aussi par la forte croissance que les PMA ont enregistré au cours de la même période (A/68/203). Sur les 39 pays admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE, 35 pays ont atteint le point d'achèvement et un pays le point de décision (Fonds monétaire international, 2013). Le ratio service de la dette/exportations de ces 36 pays a diminué, passant de 14,5 % en 2001 à 3,1 % en 2011. Les ressources libérées par les initiatives d'allègement de la dette ont été utilisées dans une large mesure pour financer les dépenses liées à la réduction de la pauvreté. Entre 2001 et 2012, celles-ci sont passées de 6,3 % à 9,8 % du PIB. Les travaux de recherche empirique confirment que l'allègement de la dette a permis de consacrer davantage de ressources à la lutte contre la pauvreté.

34. Même si l'allègement de la dette a grandement aidé les PMA à atteindre les OMD, essentiellement en libérant des ressources pour financer directement les dépenses de réduction de la pauvreté – ainsi qu'en soutenant la croissance grâce à la réduction des effets du surendettement des pays et à l'allègement des contraintes de taux de change – ces ressources supplémentaires n'ont guère été utilisées pour soutenir le renforcement des capacités, domaine qui reste largement sous-financé. De manière plus générale, à l'exception de l'APD et de l'allègement de la dette, les PMA ne disposent guère d'autres sources de financement pour soutenir leur croissance actuelle. Malheureusement, les tendances récentes de l'APD aux pays en développement et aux PMA en particulier ne sont pas très positives. L'APD aux PMA s'est contractée de 13 % en valeur réelle en 2012 et l'on estime que son montant stagnera au cours de la période 2014-2016 en raison des incertitudes qui planent sur l'économie mondiale. En outre, on s'inquiète du risque de réaffectation de l'APD aux pays les plus pauvres vers les pays à revenu moyen (A/68/203).

III. Le commerce et les objectifs du Millénaire pour le développement

35. Le commerce international est considéré comme un élément clef d'une croissance économique forte et soutenue et peut grandement contribuer à la réduction de la pauvreté. La raison d'être de l'objectif 8 est précisément que la mise en place d'un contexte international propice et favorable – en particulier un système commercial multilatéral stable et ouvert – est crucial si l'on veut que les pays pauvres atteignent les OMD. Toutefois, l'absence d'intégration adaptée dans l'économie mondiale constitue un obstacle important au développement rapide des pays les plus pauvres. Les raisons en sont nombreuses, mais

parmi les principaux facteurs figurent les obstacles que rencontrent les exportateurs sur les marchés intérieurs et extérieurs: l'accès aux marchés extérieurs est souvent entravé par les obstacles à l'importation, tandis que les producteurs qui s'efforcent de pénétrer les marchés extérieurs sont souvent freinés par la médiocrité des infrastructures et la faiblesse du soutien interne. Par conséquent, les PMA restent marginalisés dans le système commercial mondial et leur économie s'efforce d'atteindre un volume de production et d'échanges commerciaux susceptible de soutenir concrètement le développement et la réduction de la pauvreté.

36. Comme le montre le tableau suivant, si les pays en développement – même sans la Chine – ont vu leur part des exportations mondiales passer de 27,9 à 37,8 %, la part des PMA est négligeable – juste 0,39 % en 2001 contre 1,13 % en 2012. Lorsque l'on exclut les exportations de pétrole brut, la part des exportations mondiales des PMA se réduit encore plus, passant de 0,26 % en 2001 à 0,61 % en 2012.

Part des exportations mondiales, 2001-2012

(En pourcentage)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pays en développement à économie de marché	32,3	33,0	34,1	35,3	38,6	39,70	40,10	42,9	42,6	46,2	47,9	49,1
Pays en développement à économie de marché, moins la Chine	27,9	28,0	28,2	28,8	31,2	31,7	31,3	34,0	32,9	35,7	37,4	37,8
PMA	0,39	0,50	0,49	0,58	0,70	0,77	0,76	1,02	0,98	1,06	1,12	1,13
PMA, compte non tenu des exportations de pétrole brut	0,26	0,35	0,34	0,35	0,37	0,38	0,36	0,41	0,51	0,56	0,59	0,61

Source: Centre du commerce international, base de données *Trade Gap*.

37. Afin d'examiner plus avant le rôle que le commerce peut jouer dans le développement et dans la réduction de la pauvreté, la présente section examine trois sujets: la relation entre le commerce et la réduction de la pauvreté, l'équité du système commercial et les initiatives d'aide au commerce.

A. Liens entre commerce et pauvreté

38. Depuis la fin des années 1970, la libéralisation du commerce a été présentée comme l'un des principaux moteurs de la convergence des revenus entre les pays et comme la mesure essentielle de toute stratégie de développement. Elle a été préconisée au motif que la réaffectation des ressources en fonction des avantages comparatifs aboutirait dans une large mesure à des gains d'efficacité et à une hausse du niveau de vie. Toutefois, les gains d'efficacité sont généralement statiques et ponctuels. Mais, du point de vue du développement, il est plus important de savoir si une intégration plus étroite et une expansion plus rapide des flux commerciaux permettent aux pays en développement de rattraper les pays industrialisés, entraînant une convergence des niveaux de vie.

39. Quel que soit le rôle qu'elle peut jouer dans l'accélération de la croissance au moyen d'une intégration accrue dans l'économie mondiale, la mondialisation a eu un impact inégal sur la réduction de la pauvreté. Malgré une libéralisation poussée, l'incapacité de certains pays en développement – surtout les PMA – de diversifier la production et les exportations et de connaître une transformation structurelle a conduit à douter sérieusement de la durabilité de la croissance de ces pays. La plupart des études empiriques n'ont ni établi une

relation systématique entre une intégration économique accrue, la croissance et la réduction de la pauvreté, ni précisé les liens de causalité des facteurs qui influent sur ces indicateurs clefs du développement. Si l'intégration commerciale peut déboucher sur la croissance, puis sur la réduction de la pauvreté, l'inverse peut aussi être vrai, c'est-à-dire qu'une croissance accrue peut accroître l'intégration commerciale et la réduction de la pauvreté.

40. La CNUCED, comme d'autres, a préconisé de commencer par une analyse des modalités du développement plutôt que par une analyse des modalités d'expansion du commerce. Aucune raison n'oblige à considérer la libéralisation du commerce comme un postulat de départ, pour ensuite rendre les stratégies de réduction de la pauvreté compatibles avec cette orientation. On devrait plutôt mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et sur une croissance soutenue et voir comment la libéralisation du commerce pourrait contribuer à ces objectifs.

41. Par le passé, les pays en développement ont adopté différentes approches de la libéralisation du commerce dans leurs stratégies de développement. Les approches les plus prudentes et les plus stratégiques semblent avoir donné de meilleurs résultats sur les plans de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. En Asie, la politique de libéralisation progressive et l'accent mis sur le renforcement dynamique des capacités productives ont contribué à faire en sorte que les emplois à plus forte productivité augmentent et à ce que le changement structurel vienne s'ajouter à la croissance globale. L'inverse s'est produit en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, où la libéralisation plus rapide du commerce a conduit à la hausse de la productivité des entreprises survivantes. Toutefois, la main-d'œuvre ainsi déplacée est allée d'activités plus productives à des activités moins productives (surtout dans le secteur informel), et le changement structurel a ralenti la croissance, au lieu de l'accélérer, pendant les années 1990. Pour expliquer ces résultats différents, certains auteurs avancent que le principal facteur déterminant est la solution suboptimale choisie par l'Asie, à savoir une mondialisation à double composante dans laquelle de nombreuses activités concurrençant les exportations ont été poursuivies parallèlement aux nouvelles activités d'exportation (McMillan et Rodrik, 2011).

B. Équité du système commercial

42. Il est jugé essentiel de mettre en place un système commercial multilatéral stable et ouvert afin d'instaurer un environnement mondial plus favorable et juste pour les pays les plus pauvres. À ce propos, le *Rapport de 2013: Objectifs du Millénaire pour le développement* indique que l'accès en franchise de droit des pays en développement et des PMA aux marchés des pays développés s'était globalement amélioré en 2011, représentant 80 % et 83 % de leurs exportations, respectivement. Il y est aussi affirmé que les tarifs douaniers moyens des pays développés sur des produits clefs en provenance des pays en développement et des PMA avaient légèrement diminué.

43. Étant donné que les PMA ne sont pas intégrés dans l'économie mondiale et que leur croissance n'entraîne pas de transformation, on peut néanmoins se demander si ces dispositions tarifaires suffisent à contribuer au développement dans les pays les plus pauvres. Les pays avancés ont façonné un ordre multilatéral qui sert au mieux leur développement actuel – un ordre qui réduit les possibilités de promouvoir les capacités de production dans les secteurs qui jouent un rôle essentiel dans le développement de rattrapage, tout en donnant davantage de latitude pour soutenir des secteurs novateurs à forte intensité technologique (Weiss, 2005).

44. Le risque à terme est que le système commercial multilatéral se fragmente en une série d'accords commerciaux préférentiels tels que l'Accord de partenariat transpacifique, qui pourrait encore plus affaiblir la position stratégique des pays en développement, et en particulier des PMA, dans leurs efforts visant à garantir la prise en compte de leurs priorités en matière de développement pendant les négociations commerciales. Dans le même temps, des analystes font observer qu'au lendemain de la crise financière mondiale, les grands pays émergents sont mieux disposés à se concentrer sur leurs marchés nationaux et régionaux (Milberg *et al.*, 2013), ce qui pourrait laisser davantage de champ à la coopération régionale et aux accords commerciaux.

C. Aide au commerce

45. Pendant plus de quarante ans, la CNUCED a promu une approche intégrée de l'aide et du commerce contribuant à des gains durables pour le développement, en particulier dans les PMA. En effet, l'initiative novatrice de la CNUCED visant à fixer l'objectif de 0,7 % pour l'APD des donateurs répondait à trois buts, à savoir: définir un objectif de croissance dans les pays en développement, favoriser la transformation structurelle grâce à des investissements complémentaires et alléger les contraintes persistantes de balance des paiements qui pesaient sur un grand nombre de ces pays.

46. L'aide au commerce⁴ est désormais considérée comme le principal mécanisme pluri-institutionnel de l'APD destiné à remédier aux contraintes pesant sur l'offre et sur les institutions qui ne permettent pas aux pays en développement de tirer parti du système commercial. Les décaissements au titre de l'aide au commerce ont régulièrement augmenté depuis le lancement de l'initiative en 2005, atteignant alors 15 milliards de dollars contre 25 milliards de dollars en 2010. Toutefois, globalement, l'aide au commerce en faveur des PMA représente encore moins de 20 % de l'APD totale, et moins de 30 % dans les autres pays en développement.

47. L'aide au commerce a sans aucun doute contribué à déplacer le débat sur le terrain du renforcement des capacités productives; cela est particulièrement le cas du Cadre intégré, programme pluridonateur qui aide les PMA à adapter leur politique commerciale à la situation locale et à l'assistance technique reçue. Toutefois, un élément clef de l'aide au commerce, à savoir les dépenses provenant du Cadre intégré et du Cadre intégré renforcé qui lui a succédé, ne représente qu'une part minimale des entrées d'IED. Entre 2002 et 2008, il n'a jamais dépassé 0,13 % des décaissements au titre de l'aide au commerce en faveur des PMA.

48. S'agissant de l'évaluation de l'aide au commerce, les résultats d'une étude mondiale récente apparaissent contrastés. D'une part, les bénéficiaires ont indiqué que l'aide au commerce avait abouti à un accroissement des ressources, et avait donné de bons résultats en matière de politique commerciale, de gouvernance commerciale et de sensibilisation au commerce, l'accroissement des ressources ayant abouti à une meilleure compréhension du commerce et de son rôle dans la stratégie de développement. D'autre part, ils ont constaté que l'aide au commerce n'avait eu que des incidences modestes ou négligeables sur les échanges commerciaux et les résultats économiques réels. Par exemple, moins de la moitié des pays ont observé une augmentation notable ou modeste de leur commerce ou de leurs exportations, et ils étaient encore moins nombreux à estimer que l'aide au commerce avait contribué à la diversification des exportations, à l'accélération de la croissance économique ou à une plus forte réduction de la pauvreté (CNUCED, 2012b).

⁴ Cette section s'inspire de CNUCED (2012b) et Laird (2007).

49. Ces résultats sont inquiétants, aussi bien sur le plan des objectifs de réduction de la pauvreté que de l'optimisation des gains à long terme tirés de l'essor du commerce. Enfin, le principal souci de la coopération pour le développement devrait être de trouver les moyens de remédier aux contraintes financières qui pèsent sur la croissance et d'encourager la mobilisation des ressources intérieures. Ainsi, l'aide au commerce ne peut être considérée seulement comme une question commerciale mais elle doit aussi s'inscrire dans le cadre du financement du développement. C'est pourquoi l'aide au commerce en faveur des PMA ne devrait pas être l'otage d'un engagement unique dans le Cycle de Doha. Elle devrait continuer d'apporter des ressources en faveur de l'essor des exportations des PMA et renforcer leur secteur productif en améliorant l'infrastructure et le cadre directif, l'objectif final étant de contribuer à la transformation structurelle de leur économie, à la réduction de la pauvreté et à leur intégration constructive à l'économie mondiale.

IV. Comment renforcer les capacités productives afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

50. Les OMD ont galvanisé les efforts déployés dans le monde entier en faveur de la réduction de la pauvreté, mettant largement l'accent sur les indicateurs et objectifs sociaux. Toutefois, pour que la réduction de la pauvreté continue de se faire à un rythme accéléré, il est essentiel de développer les capacités productives afin de parvenir à une croissance forte et durable. Un élément essentiel de ce modèle de croissance consiste à mettre en place les capacités productives qui donnent des emplois décents. Une participation accrue aux processus de production est rendue possible par des investissements dans le capital physique et humain et soutenue par la demande de biens sous la forme d'une hausse de la productivité et des revenus dans les secteurs formel et informel de l'économie.

A. La création d'emplois décents

51. De nombreux pays en développement, en particulier des PMA, ont reconnu la nécessité d'adopter des modes de développement plus équitables axés sur une expansion générale des capacités de production et sur le bien-être de la population. Cela exige d'investir dans le capital humain de la population dès le plus jeune âge en facilitant l'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux, ainsi qu'en assurant un niveau minimum de sécurité du revenu pour que chacun ait les moyens de s'engager dans un emploi productif et dans des investissements rémunérateurs (Bureau international du Travail, 2011). L'initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale, lancée par l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la Santé, souligne la nécessité de réaliser des investissements dans les capacités productives susceptibles de contribuer à une réduction notable de la pauvreté et d'accélérer les efforts internationaux visant à faire du droit à la sécurité sociale une réalité pour la population des pays en développement. Des investissements de ce type aideront tout particulièrement les PMA à mettre en valeur l'ensemble des capacités productives de la population et contribueront à transformer les emplois informels en emplois formels.

52. Il est tout aussi important qu'au cours de la prochaine décennie, les stratégies de développement des PMA soient axées sur l'accroissement des capacités productives grâce à la diversification, au développement des infrastructures et au renforcement des capacités technologiques.

B. Le transfert de technologies aux pays pauvres et leur diffusion

53. Le Sud peut bénéficier du transfert de technologies provenant du Nord⁵. Ce transfert peut généralement se faire sous différentes formes, par exemple grâce aux importations de biens provenant du Nord et aux activités de sociétés transnationales susceptibles d'apporter des technologies de pointe qui pourraient ensuite être étendues aux entreprises locales. Toutefois, la technologie n'est pas toujours facilement reproductible et une grande partie des connaissances technologiques sont contenues dans le produit si bien que, même lorsque la technologie est transférée, les producteurs du Sud doivent savoir comment l'adapter à la situation locale et surmonter les inévitables problèmes. L'apprentissage de technologies plus avancées exige beaucoup d'expérience et une formation dans ce domaine.

54. Les échanges Sud-Sud peuvent aboutir à des modalités plus efficaces de partage technologique car l'écart technologique est généralement moins grand. Un vecteur important est l'importation de biens qui sont utilisés par les pays importateurs pour améliorer les processus de production en copiant et en réalisant des études rétrotechniques. Les réseaux mondiaux de production et l'investissement étranger direct des pays du Sud sont d'autres facteurs qui peuvent favoriser le transfert de technologies et le développement technologique des pays en développement. La hausse de la part des biens d'équipement dans le commerce Sud-Sud est un signe encourageant. Non seulement les pays en développement ont vu leur part des importations de ces biens s'accroître, mais ils constituent aussi la principale source des importations de biens d'équipement de haute technologie de tous les autres pays du Sud.

55. Les structures de production qui permettent aux pays d'accumuler de nouvelles technologies, d'innover et de participer aux réseaux mondiaux de production, aussi bien dans le secteur des activités manufacturières à faible coût que dans celui des hautes technologies, sont néanmoins concentrées dans quelques pays. L'Asie de l'Est est la principale source d'IED en provenance des pays en développement et la majeure partie de l'IED dans les services est destinée à d'autres pays d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud-Est et d'Asie du Sud. Le commerce et les échanges technologiques Sud-Sud ne progressent pas partout au même rythme et la fracture technologique empêche de nombreux pays de participer avec profit à ces échanges.

56. Aujourd'hui, les PMA sont incapables de tirer pleinement parti des perspectives offertes par le commerce et la technologie à cause des faibles capacités d'absorption de leurs entreprises. Les enjeux plus systémiques liés au transfert de technologies ont davantage trait aux monopoles et à la maîtrise de la production par les entreprises dominantes des chaînes de valeur, caractérisées par des relations en amont et en aval beaucoup moins nombreuses dans les pays en développement. La concentration des profits au niveau le plus élevé de la chaîne de valeur empêche leur diffusion au reste de la chaîne. Deuxièmement, les enjeux systémiques ont aussi trait à la protection de la propriété intellectuelle: celle-ci ne semble pas contribuer clairement à l'innovation et la diffusion de la technologie se fait au détriment des pays en développement. Il faut surmonter ces obstacles et accroître les effets bénéfiques aux pays qui sont dans une large mesure exclus du commerce Sud-Sud et du transfert de technologies.

⁵ CNUCED (2012c).

C. L'aide publique au développement axée sur le renforcement des capacités productives et le rôle des pays émergents

57. L'APD peut effectivement jouer un rôle important dans le développement à long terme en contribuant à la fois aux dépenses sociales et au renforcement des capacités productives, mais la composition et l'instabilité de l'APD continuent de contrecarrer ces objectifs. Les travaux de recherche de la CNUCED ont souligné la nécessité de mieux l'utiliser pour soutenir la formation de capital. En 2008, la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international a appelé de ses vœux une augmentation de l'aide des pays avancés pouvant aller jusqu'à 20 %, afin de soutenir notamment les infrastructures et le développement à long terme ainsi que les projets environnementaux. Il faut adopter des politiques et mesures à long terme pour diversifier les capacités productives intérieures, accroître la mobilisation des ressources intérieures et renforcer le secteur financier national.

58. Les initiatives récentes en matière de coopération Sud-Sud sont, dans une large mesure, allées à l'encontre de l'aide traditionnellement accordée par les donateurs, essentiellement consacrée aux secteurs sociaux, en privilégiant les secteurs productifs. Elles ont aussi associé de grands pays en développement, comme il a été expliqué plus bas. La Chine, l'Inde, le Brésil, la Turquie et l'Arabie saoudite ont joué un rôle moteur dans la résurgence de la coopération Sud-Sud en lançant des initiatives bilatérales, trilatérales et interrégionales. L'aide financière a été une composante essentielle de la plupart des accords récemment conclus entre ces pays et leurs partenaires du Sud.

59. L'essentiel des ressources consacrées au développement provenant des pays émergents est concentré dans le secteur des infrastructures: les financements chinois et indien à destination de la seule Afrique sont désormais d'une ampleur comparable à ceux des donateurs traditionnels. On assiste depuis peu à une réorientation en faveur de l'investissement dans le développement agricole, de l'allègement de la dette et de l'élargissement de l'accès préférentiel. La Chine apporte une «assistance gratuite» (c'est-à-dire des dons) et accorde des prêts sans intérêt essentiellement pour la construction d'infrastructures sociales, tandis que des prêts préférentiels et des crédits financent des infrastructures productives dans des secteurs tels que l'hydroélectricité, l'eau ainsi que les routes et les chemins de fer. L'Inde accorde essentiellement des dons, des prêts et des crédits aux secteurs agricole et infrastructurel (électricité, hydroélectricité et chemins de fer).

60. En revanche, les financements à des conditions de faveur provenant du Brésil et de la Fédération de Russie sont, dans une large mesure, passés par des voies multilatérales sous la forme d'un soutien budgétaire (Fédération de Russie) et d'une assistance aux projets (Brésil). Le Brésil tend à privilégier l'assistance technique dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture et de la santé, mais la recherche pour le développement est un nouvel élément de sa politique d'aide au développement.

61. En outre, l'assistance financière Sud-Sud est souvent utilisée pour exploiter d'autres formes de flux telles que le commerce et l'IED, qui jouent un rôle très important en matière de promotion du commerce et de l'investissement en vue d'aider les pays du Sud à favoriser le commerce extérieur avec de nouveaux partenaires et à diversifier les sources d'IED. Ces pays peuvent ainsi engranger des devises supplémentaires, diversifier leurs marchés extérieurs et renforcer ainsi leur croissance. Il s'agit aussi d'une évolution à contre-courant dans le sens où les donateurs traditionnels se sont efforcés de délier les programmes d'aide de leur commerce extérieur et de leur IED.

Questions posées aux experts

- Quels sont les principaux enseignements tirés près de quinze ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire?
- Quels types de partenariat ont été couronnés de succès et pourquoi?
- Quelles sont les principales différences entre la coopération traditionnelle pour le développement et la coopération Sud-Sud?
- Quelles sont les perspectives de coopération triangulaire et comment les développer?
- L'allégement de la dette a-t-il contribué dans les faits à la réalisation des OMD?
- L'aide au commerce a-t-elle contribué dans les faits à la réduction de la pauvreté dans les PMA?
- Comment peut-on accroître le rôle des banques régionales de développement à l'appui de la réalisation des OMD et après?
- Comment l'APD peut-elle contribuer au mieux au renforcement des capacités productives?

Bibliographie

- Banque asiatique de développement (2013). *ADB's Support for Achieving the Millennium Development Goals*. Thematic Evaluation Study. Référence N° SES:REG 2013-05. Avril.
- Banque africaine de développement, Union africaine, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique pour l'Afrique (2013). *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport OMD 2013 – Sécurité alimentaire en Afrique: enjeux, défis, enseignement*.
- Banque mondiale (2011). *Global Monitoring Report 2011: Improving the Odds of Achieving the MDGs – Heterogeneity, Gaps and Challenges*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale. Washington.
- Bureau international du Travail (2011). *Croissance, emploi et travail décent dans les pays les moins avancés*. Rapport du Bureau international du Travail pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul, 9-13 mai 2011. Disponible à l'adresse http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_153868.pdf (consulté le 6 mars 2014).
- Centre du commerce international (2013). Base de données *Trade Map*. Disponible à l'adresse <http://www.trademap.org/> (consultée le 6 mars 2014).
- Centre for Development Policy and Research (2011). *Prospects of Non-Traditional Sources of Development Finance in Ethiopia*. Rapport établi pour le Ministère des finances et du développement économique et le PNUD – Éthiopie, février.
- CNUCED (2002). *Le développement économique en Afrique, De l'ajustement à la réduction de la pauvreté: Qu'y a-t-il de nouveau?* UNCTAD/GDS/Africa/2. Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.02-II-D.18. New York et Genève. Disponible à l'adresse unctad.org/en/docs/pogdsafricad2.en.pdf (consulté le 10 mars 2014).
- CNUCED (2004). *Consensus de São Paulo*. TD/410. 25 juin. Disponible à l'adresse unctad.org/en/docs/td410_en.pdf (consulté le 10 mars 2014).
- CNUCED (2007). *Rapport sur le commerce et le développement: La coopération régionale au service du développement*. UNCTAD/TDR/2007. Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.07.II.D.11. New York et Genève.
- CNUCED (2010). *Le développement économique en Afrique, Rapport 2010: La coopération Sud-Sud – l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement*. UNCTAD/ALDC/AFRICA/2010. Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.10.II.D.13. New York et Genève.
- CNUCED (2011). *Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: Mondialisation et développement – Vers des trajectoires de développement durable et équitable*. UNCTAD XIII (I). New York et Genève.
- CNUCED (2012a). *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés: Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives*. UNCTAD/LDC/2014. Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.12.II.D.18. New York et Genève.

- CNUCED (2012b). Aid for Trade: A failing grade in LDCs? Policy Brief No. 2. Avril. Disponible à l'adresse http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/uxiiipb2012d2_en.pdf (consulté le 10 mars 2014).
- CNUCED (2012c). Rapport 2012 sur la technologie et l'innovation: Innovation, technologie et collaboration Sud-Sud. UNCTAD/TIR/2012. Publication des Nations Unies. Numéro de vente F.12.II.D.13. New York et Genève.
- CNUCED (2013). UNCTAD and the post-2015 agenda. Post-2015 Policy Brief No. 1. Novembre.
- Département des affaires économiques et sociales (2010). *Development Cooperation for the MDGs: Maximizing Results*. International Development Cooperation Report. Publication des Nations Unies. ST/ESA/326, New York.
- Département des affaires économiques et sociales (2012). *Étude sur la situation économique et sociale, 2012: À la recherche de nouveaux modes de financement du développement*. Publication des Nations Unies. E/2012/50/Rev.1. ST/ESA/341. Numéro de vente: F.12.II.C.1, New York.
- Fonds monétaire international (2013). Factsheet. Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/hipc.htm> (consulté le 6 mars 2014).
- Fortunato P. (2013). Les BRICs, une autre coopération de développement; *Recherches internationales*. 95. Avril-juin.
- Gottschalk R. (2012). Innovative Development Finance: The Latin American Experience. DESA Working Paper No. 124. ST/ESA/2012/DWP/124. Août.
- Laird S. (2007). *Aid for Trade: Cool Aid or Kool-Aid?*, G-24 Discussion Paper Series No. 48. Publication des Nations Unies. UNCTAD/GDS/MDPB/G24/2007/6. Disponible à l'adresse http://unctad.org/en/docs/gdsmdpbg2420076_en.pdf (consulté le 6 mars 2014).
- Leo B. et Barmeier J. (2010). Who are the MDG trailblazers? A new MDG progress index. Center for Global Development. Working paper 222. Disponible à l'adresse http://www.cgdev.org/sites/default/files/1424377_file_Leo_MDG_Index_FINAL.pdf (consulté le 3 mars 2014).
- McMillan M. et Rodrik D. (2011). Globalization, structural change, and productivity growth. Document établi pour une publication conjointe du Bureau international du Travail et de l'Organisation mondiale du commerce. Février. Disponible à l'adresse <http://www.hks.harvard.edu/fs/drodrik/Research%20papers/Globalization,%20Structural%20Change,%20and%20Productivity%20Growth.pdf> (consulté le 6 mars 2014).
- Milberg W., Jiang X. et Gereffi G. (2013). Industrial policy in the era of vertically specialized industrialization. Document établi pour une publication du Bureau international du Travail et de la CNUCED: Industrial Policy for Economic Development: Lessons from Country Experiences (à paraître).
- Nations Unies (2013). *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2013*. Numéro de vente F.13.I.9. New York.
- Nations Unies, Assemblée générale (2001). Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement. A/55/1000. 26 juin.
- Nations Unies, Assemblée générale (2013). Soutenabilité de la dette extérieure et développement. A/68/203. 26 juillet.

Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?* Discussion Paper. New York.

Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies (2005). *Investir dans le développement: Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*. ISBN 1-84407-217-7. Programme des Nations Unies pour le développement. New York.

Weiss L. (2005). Global governance, national strategies: how industrialized states make room to move under the WTO. *Review of International Political Economy*.12:5. Décembre.
